

LE CHANERU

Aux habitants de Chanay

Suite à l'intervention du chef de l'état, nous savons maintenant que le confinement strict continue jusqu'à la date du 11 mai.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et pour étudier toute demande d'aide dans la vie quotidienne.

Si l'accueil du public n'est guère possible pour le moment, sauf pour des raisons essentielles, vous pouvez joindre la mairie par téléphone (04 50 59 50 38) du lundi au vendredi de 9h à 17h ou par mail à l'adresse suivante chanay.commune@wanadoo.fr.

Vous pouvez aussi trouver toutes les informations nécessaires et officielles sur le site internet de la mairie de Chanay qui est régulièrement mis à jour par les deux secrétaires, Vanessa et Jennifer.

Vous pouvez aussi trouver des renseignements sur l'application panneau Pocket téléchargeable gratuitement sur votre téléphone.

Nous avons tenu à rouvrir le bureau de poste où Franck vous accueille les mercredis et jeudis de 8h30 à 11h30 sous conditions de sécurité qui vous sont signalées sur place.

Les services techniques de la mairie sont restés opérationnels, et effectuent les travaux indispensables

Le printemps et le temps de confinement sont propices au jardinage, nous en profitons pour vous rappeler les règles et les horaires du bon voisinage, pendant lesquels l'utilisation d'appareils sonores est autorisée :

- Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30,
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Enfin sachez que les déchetteries du Pays Bellegardien ont rouvert aux horaires habituels avec des consignes strictes de sécurité qui peuvent occasionner une certaine attente.

Pour se protéger efficacement contre le virus, le port du masque est désormais fortement conseillé ; nous mettons tout en œuvre pour que chacun puisse en bénéficier.

D'ores et déjà, sur le site de la mairie, vous pouvez trouver des éléments d'information sur ce point.

Nous avons distribué dans vos boîtes aux lettres une information demandant aux personnes fragiles de se faire connaître.

N'hésitez pas à nous contacter ! En espérant que vous vivrez au mieux ces temps difficiles ...

L'équipe Municipale

24 AVR. 2020



Chanay confiné

La vie continue...

N'oublions pas d'abord qu'un certain nombre d'entre nous a continué à travailler et à se déplacer depuis que le confinement a été officialisé, leur profession ne leur laissant pas le choix du « télé travail ».

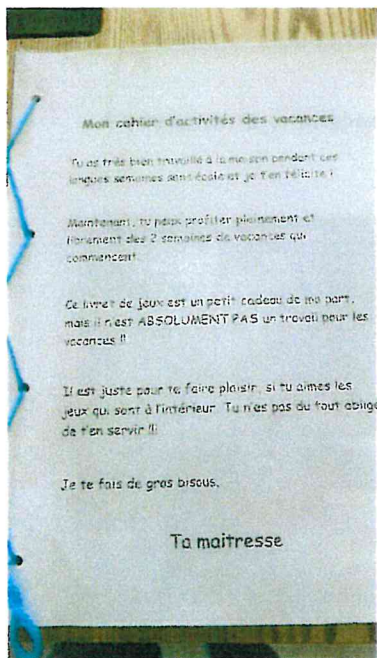
A Chanay, l'épicerie est ouverte, ce qui nous permet de nous approvisionner presque quotidiennement sans faire de kilomètres.

Une épicerie qui, depuis quelques semaines nous fournit en viande locale produite par un agriculteur du village.

Outre le fait que ce produit est de très bonne qualité, il a le mérite de ne pas faire le tour du département avant d'arriver dans notre assiette.

Pendant la période de confinement, les horaires d'ouverture sont :

- Lundi, mardi, vendredi et samedi : 08h00-12h00 et 17h00-19h00
- Jeudi et dimanche : 08h00-12h00
- Fermeture le mercredi



Les enseignantes continuent à travailler à distance grâce aux outils numériques avec les enfants scolarisés sur Chanay.

Elles les ont suivis régulièrement pendant la période scolaire. Il leur a même été proposé des devoirs de vacances sous forme d'un cahier ludique pour la classe des CP/CE1.

Les parents dans leur grande majorité ont répondu à l'appel et encadrent régulièrement leurs enfants dans les apprentissages même si ce n'est pas toujours facile.

Dans certains quartiers, les habitants se sont organisés afin de récupérer les courses pour le voisinage.

Dans le même ordre d'idées, le CCAS a lancé un appel aux administrés qui ne pourraient pas se déplacer afin que les employées communales fassent les courses à leur place.

En ce qui concerne les masques, en attendant les dispositions officielles, sachez que l'association « Les bricoleuses de Chanay » a l'intention d'en fabriquer et est à la recherche de tissus.

Si vous en possédez, vous pouvez vous mettre en contact avec la présidente Madame Nicole Becque au 04 50 59 52 14.

Si d'autres personnes se sentent capables d'en fabriquer, elles peuvent joindre le secrétariat de mairie.